

**CHARTRE ÉTHIQUE**

Cette charte éthique a été rédigée par le Club Français du Westie (C.F.W) à l'intention de ses membres.

Elle a été élaborée avec le souci de :

- protéger et reconnaître les éleveurs qui s'engagent dans une démarche qualité
- offrir aux acheteurs le plus de garanties possibles,
- favoriser une ambiance de travail positive en essayant d'entretenir des relations humaines harmonieuses entre ses membres,
- appliquer les textes et règlements en vigueur dans la cynophilie et la protection animale.

Elle est remise à chaque membre du C.F.W accompagnée des statuts et du règlement intérieur. En adhérant au CFW, chaque membre s'engage à se conformer à son éthique.

Les rôles de conduite suivantes doivent servir de guide à tous les membres, qu'ils soient membres du comité directeur, particuliers ou éleveurs.

Les membres reconnaissent qu'ils forment un rassemblement de personnes différentes partageant la même passion, pouvant avoir des opinions diverses. Cette diversité ne doit jamais être prétexte à un manque de respect mutuel.

Les membres s'engagent à garder une attitude courtoise et polie, même lorsqu'ils sont en désaccord.

## Charte éthique

Écrit par Le comité du CFW

Mardi, 27 Avril 2010 12:46 - Mis à jour Lundi, 26 Décembre 2011 11:36

---

sans-serif;"><span style="font-size: medium;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Les membres du Comité et les dirigeants régionaux doivent, dans la limite de leurs compétences, répondre à toute question et apporter l'aide nécessaire à tout membre. Ils répondront poliment aux demandes de renseignements du public concernant le westie et le C.F.W.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Les membres du comité et les dirigeants régionaux seront disponibles pour les membres. S'ils ne peuvent apporter une réponse suffisamment précise à l'une de leurs questions, ils devront, chaque fois qu'ils le pourront, les orienter vers une personne ou un organisme susceptible de répondre.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Les membres du comité et les dirigeants régionaux auront toujours la volonté de respecter leurs missions telles que définies dans les statuts, et non de servir leurs intérêts personnels.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Chaque membre doit respecter autrui et faire preuve d'un esprit sportif en tous lieux et en toutes circonstances.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Toute annonce verbale et/ou écrite doit être basée sur des faits concrets. Les membres doivent s'abstenir de toute fausse déclaration au sujet des chiens ainsi que des pratiques d'autrui, que ce soit auprès du public ou des instances cynophiles.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Tout membre présentant son westie en exposition devra veiller au bien-être de son animal tout au long de la journée. Il n'utilisera pas de moyens maltraitants dans l'objectif de mettre son chien en valeur. Par exemple, il s'interdira de soulever le chien en le tenant par la laisse et le fouet, pour le présenter au juge. Il s'interdira de trop tirer sur la laisse afin de ne pas irriter son chien. Le CFW informera les juges en ce sens.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">Le C.F.W. est responsable de la préservation, l'amélioration et la protection du westie. Il ne pourra en aucun cas encourager l'élevage mercantile.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;">La qualité, la santé, la réputation et l'avenir de la race sont sous la responsabilité des éleveurs et des membres du club.</span></span></p> <p class="western"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p> <p class="western" style="text-align: justify;"><span style="font-size: 12pt;"><span style="font-family: 'comic sans ms', sans-serif;"><br /></span></span></p>

## Charte éthique

Écrit par Le comité du CFW

Mardi, 27 Avril 2010 12:46 - Mis à jour Lundi, 26 Décembre 2011 11:36

---

Les membres ne devraient jamais faire reproduire leur chien et la chienne, nécessaires pour leur bon développement physique et émotionnel.

Aucun membre ne devrait produire des chiots sans être sûr de pouvoir les placer.

Chaque membre produisant une portée (particulier ou éleveur) a le devoir de s'assurer qu'il place le bon chiot dans la bonne famille afin d'optimiser au maximum les risques d'abandon. Il doit également s'assurer que les futurs acquéreurs ont pleinement pris conscience de l'engagement et des responsabilités qu'ils devront assumer jusqu'à la fin de la vie de leur animal.

Les membres, éleveurs ou particuliers, doivent se familiariser avec le standard du westie.

Les propriétaires de l'étalon et de la femelle pourront établir un contrat de saillie stipulant clairement les clauses de cet accouplement.

Aucune chienne ne devrait reproduire avant sa maturité physique (la plupart des vétérinaires recommandent aux trois chaux, soit vers 18 mois). Aucune chienne ne devrait être saillie toutes ses chaleurs. Un maximum de trois fois consécutives, si les saillies sont productives, paraît raisonnable. Il faut cependant tenir compte du nombre de chiots que la mère a eue afin de préserver son bien-être et sa santé. Après une portée nombreuse, les vétérinaires conseillent de laisser une période de récupération aux chiennes.

Aucune chienne ne devrait reproduire après l'âge de 7 ans sans avis vétérinaire.

Tout accouplement sera planifié avec pour premier objectif d'améliorer la race en tenant compte des trois aspects fondamentaux cités dans les statuts.

Le choix des gateurs tiendra compte par conséquent :

De leur morphologie (cf. standard de la race)

## Charte éthique

Écrit par Le comité du CFW

Mardi, 27 Avril 2010 12:46 - Mis à jour Lundi, 26 Décembre 2011 11:36

---

sans-serif;">De leur santé et de leur génétique (tares et maladies héréditaires)

De leur équilibre comportemental

Les membres devraient tout mettre en œuvre pour décourager la reproduction de spécimens médiocres. Ils s'interdiront des accouplements entre sujets LOF confirmés et sujets non confirmés ou non inscrits au LOF.

Seront exclus de toute reproduction les chiens présentant des tares ou maladies héréditaires (cf standard).

Le propriétaire de l'allon s'assurera que la femelle qui est présentée pour l'accouplement, répond aux critères de la Charte Éthique.

Aucun adhérent ne devra donner, vendre, céder, louer un chiot ou un adulte d'une animalerie, d'une ferme d'élevage, d'un laboratoire, ou aux personnes connues pour vendre des chiens de ces structures.

Toute exportation de chiots vers des pays non protégés par la Convention Européenne portant sur la protection des animaux de compagnie ne devrait se faire sans s'assurer auparavant de la crédibilité de l'acheteur potentiel par exemple en interrogeant les instances cynophiles du pays importateur.

Les chiots ne doivent pas quitter l'élevage avant l'âge de 8 semaines, socialisés, en bonne santé physique, dément vermifugés. Ils auront identifiés et auront reçu une première injection de vaccins par un vétérinaire.

Pour les chiots quittant l'élevage après l'âge de 12 semaines (fin de la période de socialisation) les éleveurs devront s'assurer que le chiot puisse s'intégrer dans son nouvel environnement.

L'acquéreur d'un chiot westie doit recevoir au moment de l'achat, tous les documents obligatoires, conformément à l'Article L 214-8 modifié par la Loi 2008-582 du 20 juin

## Charte éthique

Écrit par Le comité du CFW

Mardi, 27 Avril 2010 12:46 - Mis à jour Lundi, 26 Décembre 2011 11:36

---

2008 du Code Rural.

Les éleveurs adhérents du Club pourront faire figurer sur leurs attestations de vente la mention signataire de la Charte Éthique du Club Français du Westie.

L'acquéreur sera informé de l'existence du Club et un formulaire d'adhésion lui sera remis.

L'éleveur devra rester disponible pour ses acquéreurs.

Les mères d'un westie doivent assurer la santé et le bien-être de leur animal durant toute sa vie.

Si pour quelque raison que ce soit, un membre (éleveur ou propriétaire d'un animal de compagnie), ne peut plus garder son westie, ledit westie ne doit jamais être abandonné dans un refuge ou quelque endroit de ce type. Tous les moyens devront être mis en œuvre par les membres pour que ce chien retrouve un nouveau foyer.

Conformément aux règlements de la cynophilie, les membres s'engagent à ne faire subir à leurs chiens aucune opération susceptible de dissimuler une tare ou un défaut morphologique.

Si le Comité alerte par des informations sérieuses ou régulières indiquant qu'un éleveur signataire puisse faire pratiquer de telles opérations sur ses chiens, il serait en droit de faire procéder à des contrôles par des professionnels neutres (par exemple expert vétérinaire agréé par les tribunaux).

D'une manière générale, le Comité se réserve le droit de mettre en place des contrôles inopinés ou non, chez les éleveurs signataires de la Charte, dans le cas de plaintes ou d'informations indiquant le non respect de l'éthique du Club.

Le fait pour l'éleveur signataire de se soustraire à ces contrôles serait

## Charte éthique

Écrit par Le comité du CFW

Mardi, 27 Avril 2010 12:46 - Mis à jour Lundi, 26 Décembre 2011 11:36

---

assimilant une reconnaissance de sa fraude et entrerait sans autre formalité sa radiation immédiate du C. F. W.